

DELIBERATION N° 165/77 : CONVENTION DE RAVITAILLEMENT AVEC LA SHELL-FRANCAISE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les véhicules municipaux vont croissant ainsi que leurs utilisateurs. Il importe donc de revoir le système de ravitaillement.

La Société SHELL-FRANCAISE offre un système de ravitaillement dans toutes ses stations contre cartes plastiques ; un relevé mensuel général et par véhicule est établi au moment du paiement qui simplifie le travail administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à signer avec la société SHELL-Française / 8 X - 54017 NANCY CEDEX une convention de ravitaillement aux stations contre cartes plastiques.